



Ville d'Aix-les-Bains
(Savoie)



Présentation et plan d'actions Mai 2006



8 bis, place des Choseaux
74 290 Menthon Saint Bernard
Tél : 04 50 64 18 10
Fax : 04 50 64 80 67
Email : contact@abcd-durable.com
Site : www.abcd-durable.com

Cet Agenda 21 a été rédigé par la Ville d'Aix les Bains (service..), avec l'aide d'une équipe que nous remercions : Corinne Casanova (élue en charge de l'Agenda 21), Anne-France Mailly, Anne Verdet, Marc Matray (des services de la Mairie), Laurence Monnet (Rhonalpénergie environnement), Corinne Blanchet, Pierre Sahel, Claire Brivet (ABCD-Durable), et tous les habitants, organismes et agents municipaux, nombreux et actifs, qui ont donné de leur temps et crû à cette réflexion.

Sommaire

L'Agenda 21 : un plan d'action pour le développement durable de la Ville d'Aix-les-Bains.....	4
<i>Qu'entend-t-on par développement durable ? Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local?.....</i>	<i>4</i>
<i>Aix-les-Bains s'engage pour un développement durable en élaborant un Agenda 21.....</i>	<i>5</i>
1. L'élaboration de l'agenda 21 Aixois : 3 ans de co-construction	6
<i>L'organisation.....</i>	<i>6</i>
<i>Plusieurs étapes de travail.....</i>	<i>6</i>
<i>L'état des lieux et le diagnostic des pratiques municipales.....</i>	<i>6</i>
<i>La sensibilisation, l'information des agents et des habitants.....</i>	<i>7</i>
<i>La consultation.....</i>	<i>7</i>
<i>La concertation.....</i>	<i>8</i>
<i>Le diagnostic partagé et la définition des enjeux.....</i>	<i>9</i>
<i>Une rédaction collective du plan d'actions de l'agenda 21.....</i>	<i>9</i>
3. Le plan d'action de l'Agenda 21 Aixois.....	10
1- Aix-les-Bains gère et préserve les ressources environnementales pour le long terme	11
A- L'eau et les bords du lac	11
B- Les déchets.....	14
C- L'énergie	16
2 – Aix-les-Bains aménage la commune et gère les mobilités pour un cadre de vie sain à long terme	19
A - Déplacements et mobilité.....	19
B - Les aménagements et la santé.....	21
3- Aix-les-Bains agit pour conforter les liens et les solidarités sociales	23
4- Aix-les-Bains développe la citoyenneté et la conscience collective	26
5 – Aix-les-Bains implique les acteurs du développement économique en matière de développement durable	28
4. Mise en œuvre, suivi et évaluation	30
5. Annexes.....	30
Glossaire.....	31

L'Agenda 21 : un plan d'action pour le développement durable de la Ville d'Aix-les-Bains

Qu'entend-t-on par développement durable ? Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

Le concept de développement durable s'est construit progressivement au cours des trente dernières années, autour de la question du maintien fragile entre l'homme, ses activités et son milieu, de l'équilibre entre croissance démographique continue et le fait que les ressources naturelles du monde ne sont pas inépuisables.

En effet, depuis quelques dizaines d'années, des changements sociaux, économiques, environnementaux et technologiques sans précédent ont marqué notre planète : effet de serre et changements climatiques, pollutions, gaspillage des ressources naturelles, destruction des écosystèmes et de la biodiversité, pauvreté, conflits, accroissement des inégalités sociales...

Quelques chiffres sont éloquentes :

- 2 à 3 espèces animales disparaissent chaque heure
- 1 personne sur 5 n'a pas accès à l'eau potable dans le monde
- 75% des rivières Française contiennent des pesticides (Medd, 2006)
- Epuisement du pétrole et du gaz d'ici quelques dizaines d'années
- La température de la planète devrait augmenter de 1 à 3°C et les eaux monter de 20 à 90 cm d'ici à 2100.
- 20% des habitants de la planète s'octroient 80% des richesses mondiales, alors qu'à l'opposé, 20% se contentent de seulement 1% de ces richesses
- 83 millions de personnes supplémentaires sur Terre chaque année
- 9 milliards d'habitants sur terre d'ici 2050

(+sources)

Ce constat a conduit à remettre en cause le développement de l'humanité, et à imaginer un autre développement, qui se base sur une autre façon de penser et d'agir pour le long terme ; il s'agit du développement durable

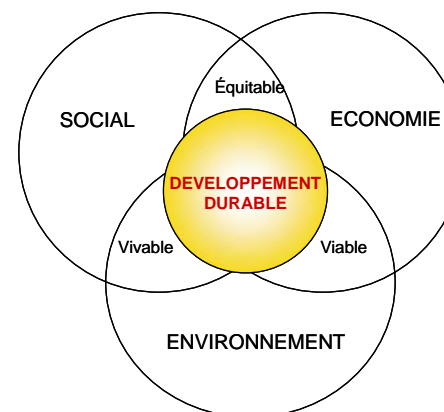
La définition la plus communément acceptée aujourd'hui est celle définie dans le rapport Brundtland :

« Un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

(rapport Brundtland, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Montréal, 1987)

Ainsi, **le développement durable concilie efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement et des ressources naturelles.**

Le concept de développement durable peut être schématisé comme tel :



« Penser développement durable », c'est prendre en compte simultanément les trois sphères : social, économie, et environnement, au lieu de régler les conflits nés de leur confrontation.

Une prise de conscience planétaire des peuples et des gouvernements face à ces changements a été mise en lumière à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio en 1992. Les Nations Unies, y ont défini un programme de développement durable pour le 21^e siècle au niveau mondial, qui fut approuvé par 178 Etats, il s'agit de l'**Agenda 21**.

Dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21, les collectivités locales (communes, départements, régions, ...) sont invitées à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, c'est un **Agenda 21 local**.

Il doit permettre de réunir les habitants, les associations, les entreprises, ... autour d'une réflexion sur le développement durable du territoire. Cette réflexion doit conduire à la définition d'une stratégie qui prend la forme d'un plan d'action. Le nom d'Agenda 21 définit à la fois la démarche de développement durable et le document du plan d'action.

Au niveau Français, en 2005 les grandes **finalités du développement durable**, ont été précisées comme suit :

- ▶ **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- ▶ **Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources**
- ▶ **Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie**
- ▶ **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- ▶ **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Aix-les-Bains s'engage pour un développement durable en élaborant un Agenda 21

La ville d'Aix les Bains s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 local par délibération du 12 Février 2002. Elle s'est adjointe alors les services de Rhônalpénergie-environnement pour une mission de conseil en méthodologie.

Elle a ensuite recruté le bureau d'études ABCD-Durable pour l'accompagner dans l'élaboration de l'Agenda 21 : rédiger un état des lieux, mettre en œuvre une enquête auprès des habitants, animer et accompagner la production collective d'un diagnostic partagé, d'une réflexion participative avec les habitants intéressés et rédiger l'Agenda 21 aixois.

1. L'élaboration de l'agenda 21 Aixois : 3 ans de co-construction

L'organisation

Monsieur le Député-Maire, Dominique Dord, a délégué le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Agenda 21 à Mme Corinne Casanova, membre du conseil municipal.

L'ensemble de la démarche est suivie par un « comité de pilotage » ou « cellule opérationnelle » en version simplifiée qui regroupe des élus et des personnels administratifs ainsi que des partenaires méthodologique (GIP Grand Lac) ou financiers (DIREN, Région Rhône-Alpes) ainsi que les bureaux d'études recrutés.

Plusieurs étapes de travail

L'élaboration de l'Agenda 21 repose sur la succession de plusieurs étapes de travail, chacune apportant des éléments pour avancer la réflexion vers le programme d'actions. Certaines parties de ces étapes ont été menées en parallèle.

L'état des lieux et le diagnostic des pratiques municipales

Il convenait dans un premier temps de disposer d'une **évaluation des actions de la ville au regard des principes du développement durable**.

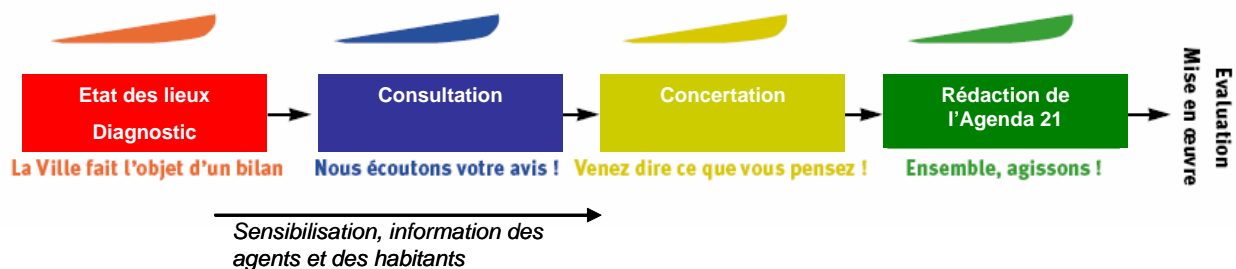
La première étape fut la rédaction d'un **état des lieux**. Il constitue un récapitulatif exhaustif classifié des politiques municipales, réalisé par un stagiaire en interne de la mairie selon une méthodologie fournie par RAEE, et par ABCD-Durable.

☞ voir annexe « *Etat des lieux de la ville d'Aix-les-Bains au regard du développement durable* »

Sur cette base, une évaluation critique des données de l'état des lieux par rapport aux enjeux du développement durable, a été réalisée pour établir un **diagnostic** des pratiques municipales au regard du développement durable, mentionnant les marges de progression existantes.

☞ voir annexe: « *Diagnostic des pratiques municipales au regard du développement durable* »

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21 D'AIX-LES-BAINS :
QUATRE PHASES SUCCESSIVES DE TRAVAIL



La sensibilisation, l'information des agents et des habitants

En interne, une sensibilisation du personnel a été réalisée par le biais :

- D'une réunion interne en janvier 2003 à l'attention des services qui a suivi une sensibilisation des élus
- De deux matinées de sensibilisation des agents qui a abouti à la désignation d'employés municipaux volontaires pour devenir « référent » dans leur service.

Concernant l'extériorisation et l'information du grand public sur la démarche, elle s'est appuyée sur :

- La définition d'un logo spécifique à la démarche en collaboration avec un graphiste
- La réalisation d'une exposition (présentée au Musée Lapidaire à l'automne 2004, réalisée sur la base d'une exposition mise à disposition par St Etienne Métropole, financée par l'ADEME.)
- La rédaction d'une première fiche présentant ce qu'est le développement durable et les modalités de travail de l'Agenda 21, diffusée lors de l'enquête micro trottoir et mise à disposition à l'accueil de la mairie, dans les antennes de ville ainsi qu'au Kiosque à projet.
- La rédaction de quatre autres fiches thématiques présentant les enjeux planétaires et locaux et des pistes pour agir.

☞ voir annexe: « Fiche descriptive de la démarche et fiches thématiques »

La consultation

Le développement durable nécessite d'associer la population et les acteurs locaux à l'élaboration de l'Agenda 21 (principe de « gouvernance »).

Dans un premier temps, ils ont été consultés, afin d'enrichir le diagnostic, par le biais :

- d'une **ENQUÊTE MICRO TROTTOIR**, (300 personnes interrogées en juin 2004)

☞ voir annexe: « Rapport de consultation des parties prenantes / enquête micro-trottoir »



- d'**ENTRETIENS SEMI DIRIGÉS avec des acteurs socio-économiques** (une quinzaine de personnes rencontrées par ABCD Durable et invitées à s'exprimer sur leur perception de la situation et des actions de la Ville par rapport aux enjeux du développement durable)

☞ Voir annexe : « Rapport de consultation des parties prenantes / acteurs socio-économiques »

- d'un **TRAVAIL de photo et d'activités manuelles AVEC LES ENFANTS des centres de loisirs**, débouchant sur la production d'une exposition dénommée « regards croisés » constituée de panneaux présentant les visions des différents groupes interrogés et leur perception des atouts et faiblesses de la ville et présentée lors du premier forum

La concertation

Dans un second temps, la population a été associée plus activement dans la phase dite de « concertation ».

La concertation des habitants est destinée également à enrichir le diagnostic, mais surtout à construire de manière participative une proposition d'Agenda 21 Aixois (grandes orientations pour la ville et propositions d'actions), grâce à la réalisation de **quatre forums et de deux séries d'ateliers participatifs**.

▶ **Forum n°1, le 04 février 2005 : pour informer sur le contenu de la notion de développement durable et poser les bases d'un diagnostic aixois avec la mise en avant d'éléments critiques**

Après un exposé sur l'historique et le contenu du concept de « développement durable », les 80 participants ont pu exprimer les principales critiques qu'ils avaient à formuler sur la ville d'Aix les Bains. Ces doléances ont ensuite permis de dégager des grandes thématiques. Les groupes ainsi constitués (au nombre de six : mobilité et transports ; déchets et civisme ; eau et bords du lac ; cohésion sociale ; animation, culture et communication ; intergénérationnel) ont été appelés à approfondir ces doléances et enfin à « positiver », dans l'utopie, leur constat négatif.

Travail de groupe au Forum n°1

▶ **Forum n°2, les 4 et 5 mars 2005 ; pour affiner le diagnostic en mettre en exergue des enjeux et des objectifs**

Des préoccupations issues de l'enquête micro trottoir et n'ayant pas été formulées par les participants au premier forum ont été reprises et un groupe a été supprimé faute de participants pour aboutir à la composition de 8 groupes (échanges intergénérationnels, énergies renouvelables, déchets et civisme, eau et bords du lac, eau et ressource, mobilité et transport, cohésion sociale et solidarité internationale, éducation et formation).

Chaque groupe a été invité à décrire un avenir utopique pour la ville, et ce qui leur semblait être des priorités et des objectifs pour l'avenir. (*environ 80 participants*).

▶ **Forum n°3, les 8 et 9 avril 2005 ; pour présenter et faire partager le diagnostic puis faire émerger des actions**

Le diagnostic d'ABCD-Durable sur les politiques municipales n'avait pas été présenté avant, afin de ne pas influencer les participants lors des premiers forums. Il est présenté le vendredi 8, de même que des actions municipales s'inscrivant dans la logique du développement durable.

Le samedi les groupes sont appelés à rencontrer des personnes extérieures ayant une bonne connaissance dans les sujets abordés, pour tester la viabilité des idées. C'est le premier travail en ateliers sur les projets d'action. (*70 personnes sur une ou l'autre ou les deux journées*)

▶ **Deux séries d'ateliers thématiques, de Mai à Septembre 2005 :**

Les groupes, ou ateliers thématiques, se sont réunis chacun à deux reprises à la Maison des Associations (mobilité et déplacements ; déchets et civisme ; eau et bords du lac ; intergénérationnel ; cohésion sociale ; énergies renouvelables).

A noter que n'étaient invitées que les personnes ayant déjà commencé à participer à la définition des actions.

Ils ont débouché sur la définition de propositions d'actions.

► **Forum n°4, le 22 octobre 2005 : pour présenter les propositions d'actions des différents groupes**

Au cours de ce forum, un bilan des actions jusqu'alors travaillées par les citoyens a été présentée sous forme d'un film documentaire dans lequel les participants présentent eux-mêmes les actions des ateliers 21. Lors de ce forum, les 45 participants ont désigné parmi eux des référents pour poursuivre le travail avec les services municipaux, et commencé à définir des critères de priorité et d'évaluation des actions.



Travail de groupe au Forum n°4

Le diagnostic partagé et la définition des enjeux

Le diagnostic partagé permet de reprendre pour chacune des thématiques des éléments de constat planétaire et nationale, les éléments d'état des lieux s'y réfèrent et les jugements apportés par le diagnostic des pratiques municipales au regard du développement durable.

A cela s'ajoute les considérations des habitants et des acteurs, issues de la consultation (enquête micro-trottoir, entretiens avec acteurs socio-économiques, réalisation de l'exposition regards croisés) et de la concertation (forums et ateliers).

Grâce à ce document, global et partagé, ont pu être précisés **les enjeux pour le développement durable** de la ville d'Aix-les-Bains (cf. partie 3).

Une rédaction collective du plan d'actions de l'agenda 21

Le dispositif de concertation avait permis lors du Forum 2 de faire émerger des objectifs. Ensuite les Forums 3, les ateliers 21 et le Forum 4 ont permis d'imaginer et de définir des actions.

Enfin, en interne de la mairie, des groupes de travail transversaux (regroupant l'élu(e) en charge du secteur concerné, les services concernés et un ou deux référents des groupes de travail habitants) se sont réunis afin de travailler sur la faisabilité des actions proposées par les habitants, d'en proposer de nouvelles, et de veiller à leur articulation avec les projets de la municipalité.

3. Le plan d'action de l'Agenda 21 Aixois

Les différents travaux d'élaboration de l'Agenda 21, ont conduit à définir 5 axes de travail et 139 actions, dont 53 actions prioritaires.

Les 5 axes sont les suivants :

1 -Aix-les-Bains gère et préserve les ressources environnementales pour le long terme

- A- L'eau et les bords du lac
- B- Les déchets
- C- L'énergie

2 –Aix-les-Bains aménage la commune et gère les mobilités pour un cadre de vie sain à long terme

- A - Déplacements et mobilité
- B - Les aménagements et la santé

3 -Aix-les-Bains agit pour conforter les liens et les solidarités sociales

4 -Aix-les-Bains développe la citoyenneté et la conscience collective

5 –Aix-les-Bains implique les acteurs du développement économique en matière de développement durable

1- Aix-les-Bains gère et préserve les ressources environnementales pour le long terme

A- L'eau et les bords du lac

→ Quels enjeux ?

Aix-les-Bains est une ville d'eau. D'une part, c'est une ville thermale active et d'autre part, elle est riveraine du lac du Bourget, plus grand lac naturel de France,

Cette abondance apparente ne doit pas cacher des préoccupations importantes quand à la gestion de la ressource en eau qui est précieuse à l'échelle de la planète comme à l'échelle d'Aix-les-Bains.

Actuellement, la consommation journalière d'un Aixois est de 390 litres, contre 150 à 200 litres en moyenne en France, ceci étant principalement du aux fuites du réseau d'eau potable trop vétuste,

Par ailleurs, pour prévenir des épisodes de sécheresse sévère ou des pollutions accidentelles, la ville d'Aix-les-Bains ne peut pas compter que sur ses propres ressources, et il est nécessaire de prévoir des solutions de secours et des partenariats pour l'alimentation en eau potable.

Il est donc important de **préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau et d'anticiper les risques**, mais aussi **d'assurer à tous, le droit à l'accès à une eau de qualité.**

Aussi, la **préservation de la biodiversité liée aux écosystèmes aquatiques et forestiers** est primordiale car le lac du Bourget, ses berges, ses roselières,... la rivière du Sierroz, sont des espaces d'une grande richesse écologique qui accueillent de nombreuses espèces animales et végétales. Ils constituent également un cadre paysager d'une grande qualité qui est très appréciée par les Aixois et les visiteurs.

→ Quels objectifs ?

- **Economiser et sécuriser la ressource en eau potable**
 - Protéger les sources, les nappes phréatiques et les ripisylves par des périmètres de protection notamment,
 - Améliorer le fonctionnement du réseau et l'utilisation de la ressource,
- **Prévenir les risques majeurs et traiter les pollutions (au niveau de la qualité des sols, vis à vis notamment de la migration des métaux lourds)**
- **Limitier la pollution des eaux du lac**
- **Maintenir la biodiversité des milieux aquatiques et la qualité des espaces associés**
 - Intégrer l'environnement dans les projets d'aménagement
 - Partager l'usage des bords du lac

→ Actions

Sont prioritaires les actions de partage de l'information et de concertation dès l'amont des projets notamment sur la question des ports.

* Informer et impliquer les habitants sur cette thématique :

Action prioritaire :

- ▶ **Définition des modalités d'association des habitants à l'élaboration des projets d'aménagement**

Autres actions :

- ▶ Informer les habitants sur l'eau, l'hydrogéologie et le Plan d'Action et de Prévention des Inondation d'Aix-les-Bains dans le cadre de travaux de sensibilisation sur le thème de l'Eau
- ▶ Développer la transmission d'informations entre les décideurs et la population (développer l'articulation entre la veille assurée par la Commission eau avec les habitants notamment le groupe agenda 21 et les autres associations concernées, prévoir des supports d'information préalables aux réunions, aborder les travaux sur l'assainissement collectif et non collectif ...)
- ▶ Confier à la commission de l'eau l'organisation d'actions de sensibilisation des habitants et des professionnels... en associant la SAUR et la CCLB (économie d'eau, problèmes d'interconnexion de réseau, veille sur la propreté de la voie publique, relais des alertes par arrêté, entretien des berges, ...)
- ▶ Poursuivre la sensibilisation des élus et du personnel municipal à la problématique de gestion de la ressource en eau (priorité d'utilisation de l'eau, management environnemental dans les bâtiments et les services...)

* Sur l'assainissement et l'alimentation en eau :

Actions prioritaires :

- ▶ **Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement intégrant la gestion des eaux pluviales (bassins d'orage, limitation des surverses, optimisation de l'existant notamment les zones en séparatif, travaux sur les urbanisations nouvelles...)**
- ▶ **Poursuivre la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire de la CCLB**
- ▶ **Soutenir les actions du contrat de bassin versant (réunions d'information et de suivi des travaux**

Autres actions :

- ▶ Poursuivre l'incitation financière de la ville à la récupération des eaux de pluie
- ▶ Poursuivre les travaux d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable (recyclage de l'eau des fontaines, repérage et limitation des fuites...)

* Sur les inondations :

Sont prioritaires les actions de prévention :

- ▶ **Définir un Plan d'actions et prévention des inondations (PAPI)**
- ▶ **Organiser le nettoyage du Sierroz et de ses gorges (définition des responsabilités, maîtrise d'ouvrage travaux...)**

Autres actions proposées :

- ▶ Valorisation du principe du puits infiltration à la parcelle, notamment en centre ville pour limiter les inondations

*** Sur les aménagements sur les bords du lac :**

Sont prioritaires les actions de concertation :

- ▶ **Organiser une concertation particulière sur les ports (perspectives d'évolution des capacités des ports (places bateaux, port à sec), pollutions hydrocarbures, sédiments, cyanobactéries, la puce du canard...)**

Autres actions proposées :

- ▶ Aménager « durablement » la baie de Mémard (association des habitants à la réflexion, travail sur le jardin en mouvement et le cahier des charges d'un éventuel Plan de réhabilitation du lac, stationnements extérieurs, ré affectation de l'ancienne station de pompage (centre d'interprétation), protection de la roselière (en cours)...))
- ▶ Associer les habitants à la mise en place d'un programme pédagogique autour du jardin en mouvement et plus largement la baie de Mémard
- ▶ Organiser une rencontre du groupe « bords du lac » de l'Agenda 21 avec le paysagiste choisi pour la ZAC « bords du lac »
- ▶ Intégrer les conclusions du rapport AFIT et de la charte paysagère aux réflexions sur les projets d'aménagement

☞ Indicateurs d'évaluation proposés par les habitants :

- Réalisation d'un parc de 5 hectares sur la baie de Mémard
- Maintien du patrimoine arboré
- Moins 40% de la consommation de l'eau à population constante
- Mise en place et mise en œuvre effective d'indicateurs

B- Les déchets

→ Quels enjeux ?

La production des déchets est synonyme de gaspillage des ressources naturelles et de dégradation de l'environnement (pollution des sols, nuisances pour la faune et la flore, conditions sanitaires des dépôts d'ordure, stockage des déchets ultimes, gêne olfactive et visuelle).

A Aix-les-Bains comme dans le reste du monde, la production des déchets est en continuelle croissance malgré la mise en place de la collecte sélective des déchets, de l'ouverture de deux déchetteries et de la mise en place d'une collecte spécifique pour les équipements électroniques et électriques, ainsi que pour les médicaments et les déchets de soins des personnes en auto-médication. En effet, la collecte sélective des déchets par la CCLB, débutée en 2001 a permis de diminuer les quantités de déchets incinérés par Chambéry métropole et d'augmenter le recyclage, mais ces efforts n'empêchent pas la progression du volume de déchets collectés.

Il est donc important de **participer à une meilleure gestion des déchets et en particulier à la réduction de leur production**, afin de respecter l'environnement et de **garantir un cadre de vie propre**.



Statue réalisée par le centre de loisir du Sierroz dans le cadre de l'Agenda 21 avec les déchets trouvés dans le quartier.

→ Quels objectifs ?

- **Mobiliser les acteurs économiques sur la réduction des déchets à la source et l'utilisation de matériaux recyclables**
- **Modifier les modes de consommation et de tri**
- **Valoriser les déchets produits**

→ Actions

Sont prioritaires les actions concourant à l'exemplarité municipale pour le tri des déchets et les actions de sensibilisation sur les opérations de réduction des déchets à la source

*** En direction de la population :**

Est prioritaire une action de réduction à la source des déchets :

- ▶ **Créer un site pédagogique pour l'utilisation d'un composteur individuel dans les jardins familiaux (Marlioz et Franklin Sierroz)**

Autres actions proposées :

- ▶ Poursuivre la collecte sélective des déchets
- ▶ Participer à un projet de recyclerie en partenariat avec d'autres collectivités (récupération de matériels réutilisables apportés en déchetterie)
- ▶ Aider à la recherche de débouchés pour les produits des recycleries

- ▶ Encourager la population à la fréquentation de lieux d'achat-vente (braderie, Emmaüs, ...) : intégrer la liste des récupérateurs dans le livret d'accueil des nouveaux habitants, dans le journal du tri de la CCLB...
- ▶ Monter une action «sapins» de Noël : incitation à l'apport en déchetterie et réflexion sur la mise en place d'un jour de collecte par secteur avec le camion broyeur de la ville (publicité chez les distributeur, lieu de stockage...)
- ▶ Distribuer des « post-it » destinés au ré emballage des chewing-gums usagés dans les écoles
- ▶ Poursuivre l'opération « vacances propres »

*** En direction des professionnels :**

Sont prioritaires les actions de réduction à la source des déchets

- ▶ **Sensibiliser les acteurs économiques à la réduction des emballages, au traitement de leurs déchets et leur utilisation des ressources naturelles (eau, énergie...)**
- ▶ **Inciter les unions commerçantes à intégrer le plan départemental du plan zéro sac en caisse**

Autres actions proposées

- ▶ Aider à la collecte des huiles usagées des professionnels de la restauration à des fins d'utilisation en biocarburant
- ▶ Valoriser des professionnels qui recyclent leurs huiles usagées
- ▶ Poursuivre la collecte des cartons chez les commerçants en l'accompagnant de mesures coercitives pour le respect des horaires de dépose.

*** Au sein des services municipaux**

Toutes les actions municipales doivent viser à l'exemplarité

- ▶ **Intégrer dans le règlement de location des salles municipales de clauses particulières sur les déchets : différenciation des coûts en fonction du tri des déchets, de l'utilisation de vaisselle à jeter ou non (liste des loueurs de vaisselle)...**
- ▶ **Participer au réseau régional et intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés de la ville (choix des produits...)**
- ▶ **Optimiser le système de tri du papier et l'utilisation de papier recyclé dans les services de la ville**
- ▶ **Inciter les services techniques au tri de leurs déchets**
- ▶ **Mettre en place la récupération des cartouches d'encre usagées dans les services de la ville**
- ▶ **Intégrer à l'appel d'offre de distribution du journal municipal une clause sur le respect des autocollants stop pub et la distribution malgré tout des courriers municipaux...**

C- L'énergie

→ Quels enjeux ?

L'augmentation croissante des besoins mondiaux en énergie est telle que, au regard des ressources actuellement utilisées (pétrole, gaz, charbon ou uranium) et de la démographie mondiale, les réserves mondiales ne devraient pas excéder une centaine d'années.

En outre, la communauté scientifique s'accorde à dire que ces énergies "fossiles", et donc non renouvelables, sont les principales sources de dégradation de l'environnement (émission de gaz à effet de serre et réchauffement climatique, émission de composés volatiles provoquant dégradation de la couche d'ozone, pluies acides et fragilisation des milieux forestiers...). L'approvisionnement énergétique est également source de tensions géopolitiques au niveau international.

Ainsi l'énergie est une préoccupation centrale dans une optique de développement durable, l'enjeu étant **l'économie des énergies fossiles et autres pour tendre vers une plus grande autonomie énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre**. Il en découle une nécessaire **facilitation de l'accès aux énergies renouvelables**.

A Aix-les-Bains, la consommation énergétique municipale a augmenté ces dernières années, notamment à cause du nombre croissant de bâtiments publics. En réponse, la ville s'est dotée d'une « cellule énergie » afin de maîtriser les coûts et les consommations dans les différents bâtiments communaux. La commune utilise des ampoules basse consommation pour l'éclairage public et porte un projet de chaufferie – bois pour l'école Roosevelt.

Le conseil général de la Savoie et la ville d'Aix-les-Bains, encouragent l'équipement des énergies renouvelables par le biais de primes..... car un autre enjeu est de **permettre à tous d'accéder à une source d'énergie en adéquation avec ses ressources**.

→ Quels objectifs ?

▪ Maîtriser les besoins énergétiques de la ville

- Améliorer la gestion énergétique des bâtiments
- Intégrer cette préoccupation dans les achats et les pratiques professionnelles

▪ Mettre en place des actions municipales pédagogiques pour la maîtrise des besoins énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables

▪ Poursuivre la politique d'incitation financière au recours aux énergies renouvelables

→ Actions

Sont prioritaires les actions de sensibilisation des personnels municipaux et des citoyens

* Visant à Informer :

Actions prioritaires :

- ▶ **Poursuivre l'information faite sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables dès la demande d'un certificat d'urbanisme**
- ▶ **Sensibiliser les personnels municipaux et les citoyens à des pratiques économes en énergie (éclairage, chauffage, bâtiments)**

Autre action proposée :

- ▶ Réaliser un catalogue des aides financières précisant leurs modalités d'obtention dans le cadre de projets aixois

* Visant à mettre en pratique les recommandations :

Actions prioritaires :

- ▶ **Créer un poste de conseil aux particuliers sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la récupération d'eau de pluie, le tri déchets, l'éco-construction, les éco-produits, la mobilité...**
- ▶ **Mettre en place des opérations de responsabilisation des usagers des bâtiments aux économies d'énergie (« ristourne » sur les économies financières réalisées par les écoles, affichage dans les locaux...)**
- ▶ **Etudier la possibilité de rendre obligatoire par le PLU le recours à un pourcentage d'utilisation d'énergies renouvelables dans les constructions / réhabilitations**

- ▶ **Imaginer un additif au permis de construire prévoyant la prise en compte systématique de l'utilisation des énergies renouvelables.**
- ▶ **Créer avec l'ASDER et l'INES un relais du point « infos énergies renouvelables » à Aix (mise à disposition de documentations générales, catalogue des incitations financières nationales, régionales, départementales et communales...)**

Autres actions proposées :

- ▶ Faire de la Pédagogie par l'exemple au niveau des bâtiments municipaux : saisie systématique de la cellule énergie en amont des travaux municipaux, utilisation des énergies renouvelables (chaufferie bois quartier F. Roosevelt...)
- ▶ Poursuivre les subventions aux particuliers (bois, récupération de l'eau, solaire thermique et photovoltaïque), étudier l'élargissement à la géothermie,
- ▶ Etudier la possibilité d'utiliser des sources d'eau chaude pour les bâtiments municipaux
- ▶ Poursuivre les suivis de consommation et les audits énergétiques des bâtiments communaux, l'optimisation de l'éclairage public (état des lieux en cours)
- ▶ Prévoir dans le cahier des charges de l'appel d'offre pour la fourniture en énergie de la ville un pourcentage d'achat d'énergie « verte » (hydraulique, éolien, solaire...)
- ▶ Valoriser les bois d'élagage de la ville dans la chaufferie de F. Roosevelt

☛ Indicateurs d'évaluation proposés par les habitants :

- Evaluation de la facture énergétique / Part des énergies renouvelables dans la facture énergétique de la ville
- Surface des capteurs solaires posés (thermiques) dans la ville (municipalité et particuliers) *
- Evolution de la fréquentation du Point info énergie
- Nombre de chaudières bois **
- Bilan des énergies renouvelables installées = * + **

2 – Aix-les-Bains aménage la commune et gère les mobilités pour un cadre de vie sain à long terme

A - Déplacements et mobilité

→ Quels enjeux ?

Le développement des moyens de transport contribue au développement du territoire, à la liberté de déplacement, aux échanges de toute nature. Pour autant, la plupart des modes de transport sont également sources de bruit, de pollutions locales et globales, de consommation d'espace et d'énergie, d'accidents.

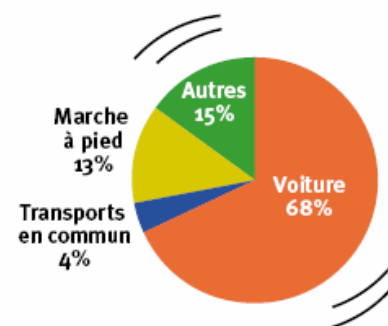
Les trafics routiers et aériens sont les principaux facteurs de croissance des émissions de gaz à effet de serre, ce qui pose un problème particulièrement préoccupant compte tenu des engagements de la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050.

Ainsi, dans le cadre de l'agenda 21, les enjeux concernant les déplacements sont de **réduire l'impact des déplacements sur la qualité de l'air (effets sur la santé, la biosphère, les changements climatiques, ...)** mais aussi de **réduire les nuisances sonores (ferroviaires et routières)**.

Or, la voiture est l'outil principal de mobilité pour les Aixois, (la voiture est le moyen de transport utilisé par 68% des Aixois pour les déplacements domicile-travail en 1999, contre seulement 4% pour les transports en commun). Il convient donc de favoriser les déplacements doux (vélo, marche à pied, transports en commun), par le **partage de l'espace urbain entre ces différents usages** et en **garantissant une meilleure sécurité de ces déplacements**.

→ Quels objectifs ?

- **Limiter les déplacements polluants et inciter à l'usage de modes alternatifs**
- **Favoriser une mobilité non motorisée et sécurisée, notamment entre la ville et le port**
- **Veiller à limiter le trafic de transit**
- **Inciter à l'usage de modes de déplacements adaptés à la distance à parcourir**



Répartition des modes de transports domicile-travail pour Aix-les-Bains
(Source INSEE, 1999)

→ Actions

Sont prioritaires la sensibilisation des citoyens pour initier de nouveaux comportements et la mise en œuvre de réflexions sur l'élaboration d'un plan de déplacements urbains volontaire :

- ▶ **Elaborer d'un plan de déplacements urbains volontaire (PDUV)**
- ▶ **Mettre en place des actions de communication intégrant de la sensibilisation (profiter du projet de centre intermodal pour faire de la pédagogie)**
- ▶ **Monter la semaine de l'éco-mobilité du 16 au 22 septembre**
- ▶ **Améliorer l'accessibilité financière des transports en commun (bus, SNCF...)**

Autres actions proposées :

- ▶ Réfléchir sur la pertinence d'un suivi permanent de la qualité de l'air à Aix ou auprès des grands axes routiers
- ▶ Renforcer l'incitation à la pratique des modes de déplacements alternatifs pour les services (vélo, véhicules électriques...)
- ▶ Mettre en place un plan de déplacement entreprise (PDE) mairie-hôpital-thermes
- ▶ Associer un référent habitant à l'étude en cours « parking et stationnement » à Aix-les-Bains
- ▶ Poursuivre le projet de centre intermodal autour de la gare : billettique commune, vélo station, restructuration réseau de transports en commun, véhicules à la demande (en cours – échéance rentrée 2007)
- ▶ Etendre et aménager la voirie piétonne
- ▶ Faciliter et sécuriser les déplacements en vélo (notamment centre ville – lac)
- ▶ Soutenir le projet aixois d'auto-partage

- ▶ Etudier la faisabilité d'une offre de location de véhicules alternatifs (petites voitures électriques, vélos électriques, segway, calèches, véhicules sans permis...) pour les résidents et les touristes
- ▶ Intégrer dans l'appel d'offre pour les transports en commun une clause particulière sur les transports écologiques
- ▶ Améliorer l'accessibilité des trottoirs, infrastructures... aux personnes à mobilité réduite
- ▶ Soutenir le projet de plan de déplacement des établissements scolaires (PDES) porté par Ecomobilité pour le Collège de Grésy et inciter à une diffusion du concept vers les autres collèges de la ville

👁 Indicateurs d'évaluation proposés par les habitants :

- Mesurer la part des déplacements alternatifs à la voiture (tous les 2 ans) en pourcentage.

B - Les aménagements et la santé

→ Quels enjeux ?

Le marché de l'immobilier est tendu dans le bassin de vie d'Aix-les-Bains. Les biens immobiliers sont chers, rendant l'accès à la propriété difficile pour les ménages modestes, et l'offre en logements locatifs aidés est insuffisante. Il est donc nécessaire de créer de nouveaux logements et de réhabiliter les bâtiments anciens.

La ville a engagé un important **projet de renouvellement urbain dans les quartiers du Sierroz et de Franklin Roosevelt**, visant à améliorer le cadre de vie des habitants de manière durable, et à contrer les processus d'exclusion majeurs que sont le manque d'emploi, des inégalités croissantes, un déficit de logements notamment sociaux, des disparités spatiales à l'échelle de la commune (projet ANRU).

La construction et l'habitat ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles (énergie, eau, ...), en fonction des matériaux utilisés, de leur provenance, de leur pouvoir isolant, ou encore de leur innocuité pour la santé....

Plus largement, les grands aménagements ne doivent pas nuire à la qualité environnementale des sites en réduisant les espaces naturels et les parcs urbains qui sont des espaces de respiration dans la ville. En effet, le cadre de vie d'Aix-les-bains est agréable, du fait de nombreux espaces verts (274 ha de la forêt de Corsuet, du bois Vidal, du golf-hippodrome, promenade du lac) et de nature (environ 20% de la superficie communale, dont la roselière de Mémard, répertoriée par le réseau Natura 2000).

Ainsi, l'enjeu est d'imaginer un **aménagement de la ville qui préserve les ressources naturelles et la santé publique**, et assure à tous un **cadre de vie sécurisant, sain et agréable**.

→ Quels objectifs ?

- **Initier la rénovation et la construction de bâtiments Haute Qualité Environnementale**
- **Préserver la présence du végétal en ville et la biodiversité associée**

→ Actions

* Sur les bâtiments :

Sont prioritaires les actions faciles à mettre en œuvre et qui aideront à la réalisation d'autres actions, comme notamment la formation :

Une recommandation primordiale est ajoutée :

Se poser systématiquement la question de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), et notamment sur les nouvelles énergies, les nouveaux matériaux, la récupération (eau, chaleur, déchets...) dans tous les travaux sur les bâtiments

- ▶ **Proposer une formation-action des acteurs des projets d'aménagement à la HQE (utilisateurs, élus et techniciens territoriaux)**

Autres actions proposées :

- ▶ Dans les appels d'offre « bâtiments » de la ville, demander une variante HQE avec étude de délais de retour sur investissement
- ▶ Réaliser un guide de procédure HQE pour la ville (entretien courant, grosses réparations et constructions)
- ▶ Faire profiter les services de l'exemplarité en terme de développement durable du projet Sierroz (ANRU)
- ▶ Impliquer les utilisateurs (personnel communal, enseignants, élèves, associations, ...) dans le fonctionnement du bâtiment pour une meilleure gestion et une meilleure conservation (règlement intérieur, système de « ristourne », ...)
- ▶ Sensibiliser le grand public au respect et à la bonne utilisation des bâtiments (bibliothèque, centre des congrès...)

* Sur les espaces verts :

Sont prioritaires les actions basées sur des critères de précaution et de prévention et ayant une portée à long terme :

- ▶ **Abattre les arbres dangereux**
- ▶ **Evaluer l'état d'avancement du plan de renouvellement et d'entretien des arbres (état des lieux, état physique de chaque arbre, cartographie SIG, stratégie phytosanitaire de chaque arbre)**
- ▶ **Systématiser le renouvellement des arbres abattus**
- ▶ **Communiquer autour de l'arbre (de la nécessité de son renouvellement)**

Autres actions proposées :

- ▶ Développer l'utilisation de méthodes de gestion raisonnée des espaces verts par la ville (usage d'un désherbeur thermique, diminution de l'utilisation des engrais, optimisation du choix des espèces plantées...)
- ▶ Sensibiliser les particuliers au jardinage raisonné (en relais aux actions du CISALB)
- ▶ Sensibiliser au respect et inciter les habitants à participer à la gestion des espaces verts publics
- ▶ Enrichir l'action de la CCLB « pédagogie au compostage des déchets verts dans les jardins familiaux »
- ▶ Renouveler les chantiers d'insertion pour l'entretien d'espaces (bois Vidal, berges du Sierroz...)
- ▶ Annexer la charte paysagère et le règlement de publicité dans le PLU
- ▶ Mettre en place une offre de sanitaires dans les sites touristiques et favoriser des solutions écologiques

3- Aix-les-Bains agit pour conforter les liens et les solidarités sociales

→ Quels enjeux ?

Le développement durable place l'homme au centre de ses préoccupations. Il vise à ce que chaque être humain vive dignement, dans un environnement familial et social de qualité. Il suppose que chacun dispose d'un égal accès aux ressources, à l'emploi, aux services collectifs... Il se fonde sur une solidarité active entre générations, entre groupes communautaires, entre pays développés et pays en voie de développement ou émergents, d'où l'importance de **lutter contre toutes les exclusions** et de **participer à la solidarité internationale**.

Les Aixois ont exprimé le sentiment de fracture qui réside d'une part entre les générations (à Aix-les-Bains la proportion de personnes âgées est supérieure à la moyenne nationale), et d'autre part entre les différents quartiers qui sont isolés les uns des autres, cette impression d'isolement pouvant être renforcée par la présence de la voie ferrée. Assurer une **mixité sociale urbaine**, et **reconstruire des liens entre les générations et entre les quartiers** sont aussi des enjeux fondamentaux pour envisager l'avenir de la ville sous l'angle du développement durable.

→ Objectifs de travail retenus :

- **Trouver des règles de vie commune**
- **Faire disparaître ou oublier les éléments physiques de fractures**
- **Mettre en place une politique de l'habitat répondant à la demande locale**
- **Renforcer la solidarité en direction des ménages les plus modestes**
- **Faire prendre conscience de l'importance de la solidarité internationale**
- **Développer des espaces de rencontres interculturels et intercommunautaires**
- **Éviter l'isolement social**
- **Accompagner le vieillissement de la population**
- **Aider à la ré-implication des habitants et des parents auprès des jeunes dans les quartiers**
- **Favoriser l'initiative et la participation des citoyens à la vie locale**
- **Faciliter l'accès à la connaissance**
- **Faciliter l'accès à l'emploi**

→ Actions :

* Conforter les liens et les solidarités sociales :

Sont prioritaires les actions concourant à l'amélioration de l'accueil :

- ▶ **Développer la mise en place d'initiatives, en direction des immigrants, pour l'apprentissage de la langue française (en particulier pour les femmes) et de la culture républicaine (au travers des antennes de ville, des écoles, des centres de loisirs, des associations, ...)**
- ▶ **Repérer des personnes qui pourraient avoir besoin d'aide à l'intégration (positionnement du pôle inter migrants en centre ville, formation et élargissement du personnel de ce pôle, lien avec les services sociaux,...)**

Sont prioritaires les actions de coordination et de transversalité entre les différents services sociaux :

- ▶ **Formaliser et organiser des actions communes entre le Territoire de Développement Social et les services de la ville destinés à la population**
- ▶ **Informier et former le personnel des points d'accueil (municipaux, la Poste, la Police...) afin qu'il soit relais d'informations sur les dispositifs existants, aboutissant à la rédaction d'une charte de qualité inter institutions.**

Autres actions proposées :

- ▶ Structurer les échanges de solidarité entre des jeunes filles Aixoises et la pouponnière de Bamako
- ▶ Développer des espaces ou des temps de rencontre entre les cultes
- ▶ Organiser de façon essaimée dans tous les quartiers, des événements attrayants pour tous les aixois («cinéville : un été au cinéma »...)
- ▶ Proposer des réponses adaptées aux besoins en logement

- ▶ Prévoir dans le cadre de la politique de l'habitat des logements conçus pour favoriser les contacts entre générations (spécificités architecturales)
- ▶ Prévoir dans le cadre de la politique de l'habitat, la présence de gardiens d'immeubles
- ▶ Renforcer les liens entre les travailleurs sociaux pour détecter les familles et/ou les femmes en difficulté
- ▶ Renforcer le rôle de relais des services du CCAS (restaurant scolaire, crèches...) pour la transmission de valeurs citoyennes...
- ▶ Mettre en place une démarche d'exemplarité municipale dans la gestion des services urbains (management environnemental dans les ateliers municipaux, restaurants scolaires, cuisine centrale, crèches, foyers jeunes travailleurs...)

* Agir spécifiquement en faveur des personnes âgées et handicapées :

Sont prioritaires les actions favorisant le lien entre générations :

- ▶ **Elaborer collectivement une charte de voisinage visant à limiter l'isolement des personnes âgées et handicapées**
- ▶ **Développer les projets de valorisation de la place des personnes âgées par la transmission entre générations des savoirs (soutien scolaire, espace numérique, transmission des savoir faire (ateliers manuels...), opération lire et faire lire ...)**

Autres actions proposées :

- ▶ Prévoir dans les projets d'aménagement de la ville une réflexion particulière en direction des personnes âgées et handicapées
- ▶ Poursuivre et élargir au grand public l'organisation annuelle d'une « semaine bleue aixoise »
- ▶ Diffuser la charte de voisinage lors d'événements type « bonjour voisins »... ou lors d'une contractualisation bailleur-locataire
- ▶ Renforcer, en fonction des besoins, les services à la personne pour le maintien à domicile des personnes âgées (aide à domicile, télé-assistance, soins à domicile, portage des repas,...)

*** Agir spécifiquement en faveur des jeunes :**

Sont prioritaires les actions de coordination et de transversalité entre les différents services sociaux :

- ▶ **Réfléchir à un partenariat entre le lieu d'accueil parents-enfants (le petit navire) géré par le TDS et la halte garderie voisine**
- ▶ **Élargir la coordination existante entre les différentes actions portées par le service politique de la ville et le CCAS à celles du service jeunesse.**

Autres actions proposées :

- ▶ Mettre en place des espaces d'expression des jeunes (boîtes à idées à la mission avenir jeunes(MAJ), dans les écoles, les centres de loisirs; conseil municipal jeune (CMJ), ...) destinées à leur faire développer des projets. L'exploitation des propositions serait réalisée par le CMJ.
- ▶ Mobiliser des jeunes dans l'organisation de leurs propres projets (bourse jeunes (en cours) ...)
- ▶ Renforcer les actions de partage d'activités entre parents et enfants (activités familiales : sorties, bibliothèque, gymnastique, pêche....)
- ▶ Valoriser le projet de la MAJ (création d'un lieu de discussion libre)

4- Aix-les-Bains développe la citoyenneté et la conscience collective

→ Quels enjeux ?

Augmenter la conscience environnementale et citoyenne de tous et partager des valeurs communes est un enjeu central pour mener à bien une démarche de développement durable.

En effet, l'engagement de la ville d'Aix-les-Bains et de ses habitants dans le développement durable nécessite une implication de tous. Chacun doit agir, en adaptant ses modes de vie et de consommations aux évolutions sociales et environnementales en cours sur notre planète. Il convient donc de **favoriser l'acquisition d'une culture commune du développement durable générant de nouveaux comportements.**

Mais si l'action individuelle est primordiale, l'action collective, qu'elle soit associative ou aux côtés de la ville n'en demeure pas moins essentielle. Les relations entre la municipalité et les habitants doivent être renforcées pour que les décisions qui engagent l'avenir soient prises en commun.... Que la parole soit donnée aux habitants et acteurs locaux, et qu'en retour ceux-ci acceptent de la prendre et de s'impliquer. Pour rendre cela possible, il faut **permettre à chacun d'être informé, d'apprendre, de s'impliquer, de s'épanouir tout au long de la vie....**

→ Quels objectifs ?

- **Inscrire l'information et la sensibilisation au développement durable dans tous les thèmes de l'agenda 21**
- **Systematiser l'implication des citoyens dans la conception et la mise en œuvre des projets de la ville**
- **Favoriser l'initiative et la participation des citoyens à la vie locale**
- **Connaître les préoccupations des citoyens et leur mode d'implication (acteur, consommateur...)**
- **Alerter sur les réalités écologiques, économiques, sociales et culturelles et l'urgence des modifications de comportements**
- **Travailler sur la forme des messages en fonction des publics (adultes, jeunes, situations familiales...)**
- **Inciter à un « bien être » plutôt qu'un « beaucoup avoir »**

→ ACTIONS :

Sont prioritaires les actions d'exemplarité de la municipalité et celles faciles à mettre en œuvre. L'opportunité de mise en œuvre est aussi un critère de priorité.

- ▶ **Tirer les leçons, informer les aixois et transférer les expérimentations de réduction de logements du projet de rénovation urbaine du quartier Sierroz**
- ▶ **Réaliser des fiches de sensibilisation à la responsabilité environnementale dans le cadre du projet ANRU (en cours) et adapter l'initiative à d'autres quartiers**
- ▶ **Créer un outil d'accueil (livret, site Internet ou autre) des nouveaux arrivants avec un volet développement durable.**
- ▶ **Créer des conseils de quartiers et rédiger collectivement une charte de participation des habitants pour l'élaboration des projets structurants de la ville**
- ▶ **Mettre à jour une rubrique Agenda 21 sur le site Internet de la ville**
- ▶ **Former les agents municipaux au développement durable**

Autres actions proposées :

- ▶ Optimiser l'accueil et l'information des nouveaux arrivants.
- ▶ Renforcer le volet éco-citoyenneté de la politique contractuelle jeunesse par un appui aux actions éducatives initiées dans les démarches d'établissements éco-responsables sur la ville, qui viennent soutenir les enseignements sur la civilité, le civisme, et la citoyenneté existantes
- ▶ Accompagner les écoles primaires dans des démarches d'éco-écoles (exemple du Sierroz ...)
- ▶ Renforcer le volet éco-citoyenneté de la politique contractuelle jeunesse sur des publics jeunes non scolarisés ou déscolarisés

- ▶ Créer un événement original et qui marque les esprits autour du développement durable pour mobiliser les habitants (troupes de théâtre de rue, ...) (lien à faire avec la politique jeunesse)
- ▶ Poursuivre des actions de sensibilisation des enfants à la valeur des aliments à l'intérieur des restaurants et garderies scolaires (eau, semaine du goût...)
- ▶ Proposer aux centres de loisir (CLSH) de travailler sur des actions incitant à un « bien être » plutôt qu'un « beaucoup avoir ».
- ▶ Favoriser et accompagner des activités créant du lien social, dans les quartiers sensibles, notamment autour de maisons de quartier.

5 – Aix-les-Bains implique les acteurs du développement économique en matière de développement durable

→ Quels enjeux ?

Les acteurs économiques ont une contribution primordiale en matière de développement durable, qui peut être positive comme négative, selon la manière dont les entreprises et industries exploitent les ressources naturelles, humaines et financières.

Dans une perspective de développement durable, le développement économique doit se baser sur des technologies et productions plus propres, plus sûres et plus sobres en consommation de matière et d'énergie. Il doit être respectueux de la ressource humaine, et développer une nouvelle responsabilité et citoyenneté d'entreprises, qui prône le respect des salariés, du voisinage, du client et consommateur et des partenaires.

Aujourd'hui, la ville d'Aix-les-Bains souhaite mobiliser les acteurs économiques pour **dynamiser l'économie locale dans le respect de l'environnement naturel et humain, et dans un souci d'optimisation du foncier.**

Par ailleurs, la ville est elle aussi un acteur fort du développement économique. Elle a adopté un positionnement fort en faveur d'une renaissance de la ville, basée sur le développement des activités touristiques, l'offre de thermalisme « bien-être » et aussi la fonction résidentielle. Ce positionnement s'appuie fortement sur les richesses naturelles et paysagères d'Aix-les-Bains, c'est pourquoi la **préservation de l'environnement est une condition nécessaire pour mieux dynamiser l'économie locale.**

→ Quels objectifs ?

- Optimiser les relations intercommunales autour des projets (circulation de l'information,)
- Favoriser le dialogue entre la collectivité et les acteurs économiques
- dégager des priorités d'aménagement de l'espace pour en optimiser la consommation c'est à dire économiser le foncier et créer de la richesse sur le territoire
- Optimiser l'offre économique, touristique et thermale existante
- Valoriser les circuits courts de productions locales
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques dans des projets d'exemplarité environnementale et sociale

→ Actions :

Les actions prioritaires sont celles favorisant l'information sur les projets et leur coordination :

- ▶ **Faire des réunions bilan au niveau de l'agglomération. sur les projets économiques**
- ▶ **Exploiter l'étude urbanistique et paysagère réalisée lors du diagnostic stratégique de l'automne 2001 pour améliorer l'image de la ville**
- ▶ **Intégrer une réflexion environnementale dans les aménagements touristiques (information sur la fragilité du lac)**
- ▶ **Mobiliser autour de la création de services pour les entreprises et les salariés pour fidéliser les gens dans leur poste, à l'échelle du bassin d'emploi (crèche interentreprises, plan de déplacement, ...)**
- ▶ **Regrouper les besoins immobiliers des entreprises pour partager un bâtiment et des services (village inter entreprises)**
- ▶ **Renforcer l'information des commerçants sur: le plan départemental zéro sac en caisse, le tri, le ramassage des cartons, la consommation responsable (fruits de saison, produits issus du commerce équitable, issus de l'agriculture biologique...)**
- ▶ **Diffusion de la plaquette du CISALB sur la gestion des déchets polluants par les entreprises**

Autres actions proposées :

- ▶ Intégrer dans le plan qualité station une sensibilisation aux actions contribuant au développement durable (label clé verte, tri sélectif...)
- ▶ Intégrer dans la démarche de certification de l'office du tourisme des actions environnementales (récupération et tri des déchets...)
- ▶ Prévoir un Atelier de travail sur les actions de préservation de l'environnement lors du forum qualité de l'automne ??

- ▶ Favoriser la restauration et la rénovation des appartements meublés par le biais de l'Opération de Rénovation de l'Immobilier de Loisirs
- ▶ Renseigner les aixois sur le fonctionnement de la carte d'hôte (ex : communication sur les navettes gratuites en centre ville...)
- ▶ Mettre en place la certification environnementale de la zone Hexapôle
- ▶ Inscrire une prescription dans les marchés de restauration des cantines scolaires et la cuisine centrale pour l'achat de produits de saison, de produits locaux, issus de l'agriculture biologique...
- ▶ Faciliter l'accès des habitants aux zones commerciales ???
- ▶ Dans le cadre de la 3ème tranche de la procédure FISAC, proposer, en lien avec la fédération des commerçants, une commission environnement

4. Mise en œuvre, suivi et évaluation

Suite à la définition du programme d'action, la mise en œuvre réelle des actions doit être engagée.

Ensuite, l'Agenda 21 doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de ces actions, par le biais d'indicateurs, pour mesurer:

- le niveau de réalisation du programme initialement construit,
- l'efficacité et l'impact de l'Agenda 21 par rapport aux objectifs de développement durable fixés.

Afin de poursuivre la dynamique de concertation engagée pour élaborer l'Agenda 21, la ville d'Aix-les-Bains a choisi d'associer les habitants et acteurs locaux à son suivi.

Il est ainsi prévu :

- La création d'un Comité de suivi ou Observatoire chargé de l'évaluation et du suivi de la démarche Agenda 21.

Il est constitué du maire et de l'élue en charge de l'Agenda 21, des élus municipaux qui se sont associés à la démarche, du directeur général des services et de tout responsable de service dont l'ordre du jour impliquerait la présence, du directeur de cabinet et de la communication, de l'animateur de l'Agenda 21, des agents municipaux volontaires lors de la sensibilisation, des habitants référents de leurs groupes ainsi que de tout expert dont la présence pourrait éclairer les travaux du Comité.

- La tenue d'un « ultime » forum à la fin du mandat afin de faire le bilan de la démarche et des réalisations engagées.

A valider

5. Annexes

Glossaire

Les rapports indiqués dans paryie 1

Les partenaires ?.....

Glossaire

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANRU : Agence nationale de renouvellement urbain

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCLB : Communauté de communes du lac du Bourget

CISALB : Comité Intercommunal pour le suivi et l'assainissement du lac du Bourget

CLSH : Centre de loisir sans hébergement

CMJ : Conseil municipal jeunes

DIREN : Direction régionale de l'environnement

FISAC : Fond d'intervention et de soutien et d'aide au commerce

GIP Grand Lac : Groupement d'intérêt public du Grand lac

HQE : Haute qualité environnementale (label)

MAJ : Mission avenir jeunes

MEDD : Ministère de l'écologie et du développement durable

PLU : Plan local d'urbanisme

RAEE : Rhonalpénergie-environnement

SPANC : Service public d'assainissement non collectif

SIG : Système d'information géographique (cartographie informatique)

TDS ?